



BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 2014

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Tous les matins
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h.

Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h15

Tél : 02.98.68.53.65.

Fax : 02.98.68.56.55.

Mail :

mairie.plougar@wanadoo.fr

Site internet :

www.plougar.fr

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Madame MINGAM Marie-Françoise : 06.10.81.25.69

Monsieur HERRY Pascal :
06.59.53.64.48.

Monsieur LE BORGNE
Laurent : 06.60.54.70.04.

Monsieur LE NAN
Dominique :
02.98.68.57.62.

Numéros utiles :



Déchetterie de Bodilis :

02.98.68.99.99.

Déchetterie de

Plougourvest :

02.98.29.59.14.

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 3237

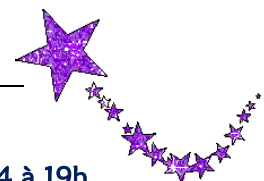
Pompiers :

18 – portable 112

Gendarmerie : 17

CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux aura lieu le **vendredi 10 janvier 2014 à 19h** à la salle communale. Les représentants d'associations et les nouveaux habitants y sont chaleureusement invités.



DEMOGRAPHIE 2013

En 2013, sur Plougar, nous comptons **11 naissances** : 9 filles et 2 garçons, **4 mariages**, **9 décès** (6 hommes et 3 femmes).

Pour mémoire en 2012 : 9 naissances, 3 mariages, 1 décès.

ETAT CIVIL

- **Naissance** : Lilian BODERIOU, Le Rheun, né à Landerneau.

BIBLIOTHEQUE

Comme chacun a pu le constater les derniers jours, l'hiver est bien là, une occasion pour rester bien au chaud à l'intérieur.

Et pourquoi ne pas en profiter pour lire un bon livre ? Nous sommes toujours ravis de vous accueillir à la bibliothèque.

Nous vous informons d'ores et déjà de la date de notre **Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 11 février 2014 à 20h30**. Ce sera l'occasion pour nous de vous recevoir à la bibliothèque afin de vous expliquer notre fonctionnement et d'être à l'écoute de vos souhaits concernant le choix des ouvrages mais aussi de vos diverses attentes. Venez partager avec nous ce moment convivial d'échanges.

Faites nous part de vos remarques et suggestions.

N'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite !! A très bientôt.

*Nous vous souhaitons à tous
et à toutes une excellente année 2014.*

Horaires d'ouverture : le mercredi de 17h30 à 18h45, le jeudi de 16h30 à 17h45, et le samedi de 10h à 11h30.



RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français **nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 mars 1998**

sont tenus de se faire recenser **avant le 15 avril 2014, dès qu'ils ont 16 ans.**

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et citoyenneté (JDC). Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des **concours ou examens.**

Cette démarche est obligatoire mais surtout un acte citoyen.



BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB

Vous trouverez toutes les informations concernant le foot sur le site du club : www.bodilisplogarfc.com

PLOUGAR BODILIS HANDBALL CLUB

Site du Hand: www.pbhb29.com, vous y trouverez toutes les infos du Hand



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2013

- **Consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune** : c'est la proposition de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE la mieux-disante qui a été retenue pour l'ensemble des différents contrats d'assurance de la collectivité, à savoir les véhicules, les bâtiments communaux, l'auto-missions et l'assurance du personnel.
- **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2014** : afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2014 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013.
- **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Plougar** : dans le cadre du contrat d'association un acompte de 12 000 € sera versé à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire 2013-2014.
- **Syndicat Intercommunal d'Electrification** : le Conseil approuve les modalités de transfert de l'actif et du passif du SIE de Landivisiau au SDEF telles qu'elles figurent dans la délibération du Comité Syndical en date du 07 novembre.
- **Modification des Statuts de la C.C.P.L.** : l'assemblée adopte la modification statutaire qui découle de la prise de compétence « délégataire du Conseil Général en matière de transport public », compétence prise par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau lors de sa séance du 24 octobre dernier.
- **Questions diverses** :
 - **Sécurisation de la salle omnisports** : un accord est donné par l'ensemble des membres du Conseil pour la mise en place d'un système d'alarme intrusion et caméras à la C.T.CAM la mieux disante pour un montant de 1 577.41 € T.T.C. A cet investissement il faudra rajouter une redevance mensuelle de télé surveillance.
 - **Traçage et marquage au sol à la salle omnisports** (terrain de badminton et mini-hand) : la société CDL de Guipavas est retenue pour un montant de 1 850 € H.T.
 - **Clôture de l'espace multisports** : l'entreprise Clôtures de l'Ouest de Guipavas est retenue pour un montant de 1 329.51 € H.T.

TRAVAUX RUE DE PENKEAR

Courant janvier les travaux d'effacement des réseaux vont débiter rue de Penkear. Les riverains seront avisés dès que possible des dispositions qui seront prises pour la circulation durant les travaux.

TRAVAUX ENTRE TREVODOU ET BELLEVUE

Suite aux travaux faits par la Lyonnaise des Eaux entre Trévodou et Bellevue, **l'accès aux quads est momentanément interdit sur la portion de chemin rural entre Kerdevy et Kersaos.** Ceci dans le but de préserver le chemin non stabilisé.

CLUB DES AINES

Mardi 14 Janvier: assemblée générale du club à 14 h.

Les 23 et 30 mars 2014 : élections des conseillers municipaux et désignation des conseillers communautaires. Le mode de scrutin varie selon le nombre d'habitants de la commune.

En vertu de l'arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral, **désormais, pour pouvoir voter, il est indispensable de présenter une pièce d'identité au bureau de vote.** Ainsi, pour voter, **tous les électeurs, et cela dans toutes les communes,** devront présenter à la fois **leur carte d'électeur et un titre d'identité** (carte identité, passeport, permis de conduire...). **Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.**

L'essentiel à retenir :

Le scrutin majoritaire plurinominal, à deux tours, ne change pas. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste.

- **Candidats : déclarez-vous !** Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire à la préfecture ou sous-préfecture du département (imprimé spécifique et non plus sur papier libre). Nul ne peut être élu, s'il n'a pas présenté sa candidature. Il n'est donc plus possible pour l'électeur de rajouter, sur le bulletin, le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée. Les candidats déclarés peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée.

- **Parité : pas de changement.** Il n'y a pas de parité imposée. Ce n'est qu'à partir de 1 000 habitants et plus, que la parité devient obligatoire.

- **La désignation des conseillers communautaires change.** Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de la structure intercommunale dont elle est membre (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine). Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient désignés par le conseil municipal. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat municipal (soit en principe 6 ans). Pour la première fois en 2014, les conseillers communautaires seront désormais les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau (c'est-à-dire le maire, puis en fonction du nombre de sièges les adjoints, puis éventuellement les conseillers municipaux).

- **Le bulletin de vote : le panachage est toujours possible mais ...** L'électeur pourra toujours ajouter ou supprimer un nom d'un candidat, si et seulement si, ce dernier a bien déclaré sa candidature. Il peut donc composer son bulletin à partir de noms figurants sur les différentes listes. Le nom des personnes qui ne sont pas candidates (déclaration de candidature obligatoire non faite) et ceux des candidats surnuméraires (c'est-à-dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) ne seront pas décomptés. Le bulletin ne sera pas nul pour autant, les noms des autres candidats seront donc bien pris en compte.

Besoin d'informations complémentaires ou de précisions ?

<http://www.amf.asso.fr> Dossier Elections 2014 en libre accès (en bas du site à droite)

<http://www.vie-publique.fr> Dossiers d'actualités « Municipales 2014, comprendre les règles de l'élection »

PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le gouvernement a **annoncé l'extension de la durée de validité de la carte d'identité de 10 à 15 ans.**

Cette mesure entrera en vigueur au 1er janvier 2014 pour les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures. Elle est également applicable aux cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.





ADMR,
3 route de Plouescat
29440 Saint-Vougay.
Tél. : 02.98.29.58.73.

Le bureau ADMR est ouvert au public :

Le lundi de 8h30 à 12h
Le mardi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 12h
Le jeudi de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 13h30 à 16h

En dehors de ces horaires,
et si urgence : 02.98.69.93.12.
ou 02.98.69.95.55.

ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER



Messes en janvier:

Tous les samedis à 18 h à
Plouzévédé

Le 05 janvier à Plouvorn
à 10h45,

Le 12 janvier à Plougar à 9h30,

Le 19 janvier à Plouvorn
à 10h45,

Le 26 janvier à Saint-Vougay
à 10h45.

Relais Paroissiaux :

Mme Jeanne PINVIDIC :
02.98.68.50.47.,

Mme Yvonne EDERN :
02.98.68.53.96.,

Mme Paulette MOYSAN :
02.98.68.52.74.,

Mme Anne-Marie SALMAS :
02.98.68.54.28.

PLOUGAR BODILIS HANDBALL CLUB



Pour ce mois-ci, le club souhaite mettre à l'honneur les 1^{er} Pas qui ont participé le samedi 16 novembre, à leur premier plateau organisé sur Plougar.

Au total, près de 80 enfants du District étaient présents le samedi 16 novembre, pour participer à différents ateliers de jeux en lien avec la pratique du Hand-Ball. Tous les mois, ils vont rencontrer les mêmes équipes, dans les communes environnantes : le samedi 14 décembre, le rassemblement a eu lieu sur Plougourvest, toujours dans une très bonne ambiance !!



Sur la photo : Gauthier Dargent, Mathilde Tanguy, Apoline Riou, Tom Rolland, Corentin Miossec, Étienne Ramon, Noa Porhel, Victor Taloc et Owen Gueguen et Gaëla Moigne (responsable de l'équipe).

Un grand bravo à l'équipe des -14 ans (1) pour avoir fini 2^{ème} au Tournoi de Plouvorn, le samedi 30 novembre en perdant en finale 6-4 après les prolongations. Elles ont effectué également un très beau parcours en phase de brassage qui s'est terminée



par une victoire 42 à 16 contre Lesneven Le Folgoet. Sur la photo, Julie Predour, Emma Mesguen, Agathe Potin, Tiphaine Rohou, Angélique Reungoat, Flavie Derrien, Mathilde Le Roux, Léa Guillerm,

Mathilde Paugam et Laurine Abily. Les coaches: Agnès Paugam et Marine Le Roux.

Meilleurs vœux à tous pour 2014 !



RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES



Dates de permanences pour le
mois de janvier 2014

A Bodilis, en Mairie :
le jeudi 23 (9h à 12h)

A Plougourvest, en Mairie :
le mercredi 29 (de 9h à 12h)

A Plouzévé, en mairie, le jeudi
30 (de 9h à 12h)

A Landivisiau :
du lundi au vendredi (de 9h à
12h30 et de 13h30 à 17h),
permanences de soirée tous les
mercredis (de 17h à 20h sur RDV),
permanences de midi les 3
premiers vendredis du mois (de
12h30 à 13h30)

Temps d'éveil :

à Landivisiau le vendredi 10,

à Bodilis le lundi 6 à 10h30
(maison pour tous),

à Plouvorn les mardis 14 et 28,

à Plouzévé le vendredi 17

Relais parents assistant(e)s
maternel(le)s, 5 rue des Capucins,
29400 LANDIVISIAU,
Tél : 02.98.24.97.15.,
Mail : rpam.paysdelandivisiau
@gmail.com

Galette des rois

Les animatrices du RPAM vous
invitent à venir tirer ensemble les
rois et les reines d'un jour et bien
entendu déguster la célèbre
galette !! Nous vous proposons 2
différentes dates sur inscription :
**mercredi 8 janvier ou jeudi 9
janvier**. Le RPAM étant en
travaux, nous nous retrouverons
cette année à la salle Lyautey de
Landivisiau à 10h. Inscriptions
auprès des animatrices du relais !



Nouveau « Crêpes party » pour la chandeleur !

Au programme : manipulation de
la farine, confection de pâte... sans
oublier la dégustation des crêpes
fraîches faites sur Bilig ! Nous vous
proposons donc de nous retrouver
à la salle Lyautey de Landivisiau à
10h, le **mardi 28 janvier ou le
jeudi 30 janvier**. Inscriptions
auprès des animatrices du Relais !

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Un mois, un geste avec la Communauté de Communes du
Pays de Landivisiau avec le Cheval Oryse !

Je trie tout mon verre pour fabriquer des nouvelles bouteilles,
pots et bocaux ! **Les consignes de tri : bouteilles, pots, bocaux,
et flacons, et rien d'autre !!! Seuls les verres d'emballage peuvent
être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons.**

C'est de chacun d'entre nous, premier maillon de la chaîne du recyclage,
dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En mettant le
verre d'emballage dans les conteneurs à verre, nous sommes assurés qu'il
sera recyclé à 100 % et à l'infini.

Attention aux faux amis !!! Surtout pas de porcelaine, faïence, grès,
carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux... Ni de verres
spéciaux, tels que pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage,
lampes, cristal et miroir.

Le verre culinaire : verre à boire, vaisselle et plats transparents par exemple
n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique
transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du
verre et détériorent la qualité de production.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Coralie Berthou au
02.98.68.42.41. ou environnement@pays-de-landivisiau.com.



Redevance Ordures Ménagères :

La redevance du 1^{er} semestre 2014 sera calculée sur la situation au
1^{er} janvier. Contactez la CCPL pour tout changement de
situation, déménagement, changement de composition du
foyer... au plus vite pour éviter les erreurs et doublons de
factures.



**Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle collecte des ordures
ménagères, tous les foyers seront équipés d'un conteneur individuel d'ici la
fin du mois de mars.**

**Les informations, indications et renseignements vous seront communiqués
courant du mois de février.**

MUCO29 DE PLOUESCAT

Vente de briquettes de bois pour lutter contre la
mucoviscidose. Vous pouvez vous procurer des briquettes de
bois (**non traitées, non exotique**) destinées aux cheminées,
poêles et inserts au siège de l'entreprise **NEZOU** à Lannevez
(sortie de KEREMMA direction Goulven) en TREFLEZ. Le prix
de vente d'un sac de 23 kg environ est de **4.50€** dont **1€** de consigne. **1,50€**
sera reversé à l'association Gaetan Saleun de Brest qui lutte contre la
mucoviscidose (le sac est consigné **1€** l'unité, restitué au retour de ce sac).

**L'enlèvement de ces briquettes a lieu tous les mercredi et vendredi matin de
9h à 12h.** Par l'achat de ces briquettes, vous faites un acte écologique et vous
contribuez à la recherche contre la mucoviscidose tout en facilitant de façon
économique le chauffage de votre habitation. Merci pour votre
participation.



INFECTIONS A MENINGOCOQUE C



Infections à Méningocoque C : risque plus élevé dans le Finistère. On note une augmentation progressive de la survenue des cas d'infection à méningocoque C dans notre département, 25 cas depuis le début de l'année 2012, c'est 7 fois plus que la moyenne nationale. Cette bactérie peut provoquer des infections dont les formes les plus graves sont une méningite ou une septicémie. Le vaccin est la protection la plus efficace contre le méningocoque C. Une seule dose suffit. Il est recommandé de vérifier dans les carnets de santé si les enfants ont bien reçu une dose de MENINGITEC®, ou MENJUGATEKIT®, ou NEISCAC® (ou anciennement MENINVACT®). Pour se faire vacciner : médecin traitant, pédiatre, ou CHU cavale blanche Brest (02.98.14.50.39.), ou PMI pour les moins de 6 ans.

LA CHORALE « LES ZELES DU VOCAL » DE PLOUVORN vous invite à un concert le **dimanche 19 janvier 2014 à 15h à la salle Mil Ham à Plouzevedé** en hommage à une choriste de cette commune décédée récemment. L'entrée est libre, mais une participation au profit de la Ligue contre le Cancer vous sera proposée. Un café-gâteaux vous sera également proposé lors de l'entracte. Tous les bénéfices seront reversés à cet organisme. Venez nombreux.

AGENCE POSTALE DE PLOUZEVEDE. Paiement par chèque bancaire. A la demande de la Direction de la Poste, l'agence postale est contrainte, depuis le 2 décembre 2013, de procéder systématiquement à l'annotation des références de votre pièce d'identité au dos du chèque bancaire lors du paiement. Vous avez la possibilité de régler vos achats par carte bancaire mais uniquement si le montant atteint les 10 euros. Si vous n'apportez pas les pièces nécessaires, la poste ne pourra en aucun cas satisfaire votre demande. ☎ 02.98.29.57.53. L'agence est ouverte du Mardi au Samedi de 9h à 12h.

INFORMATIONS DIVERSES

- A louer au Bourg de Plougar, **un appartement de type T1 bis**, comprenant : une chambre, une pièce salon-cuisine-salle à manger, une salle de bains WC. Proche école. Loyer : 250 euros. Contacter la mairie.
- **Anim' Ados : Nouveau !** Désormais il y a un site où l'on peut retrouver toutes les informations concernant les animations des vacances et autres activités prévues : <http://adosbodilisplougar.jimdo.com>

Le prochain bulletin municipal paraîtra **le lundi 03 février 2014.**

Les communiqués sont à remettre en Mairie pour le **lundi 27 janvier à midi** au plus tard, merci.

Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr

Le Maire, l'équipe municipale,
et le personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014

BONNE ANNEE

